



Commune de Grancy

Fermeture définitive de la station d'essence communale

La Commune informe la population que la station d'essence est définitivement fermée. L'installation technique de la station ayant atteint un âge avancé, l'entreprise en charge de l'entretien n'est désormais plus en mesure d'assurer les réparations nécessaires, les pièces de rechange n'étant plus disponibles. Cette situation anticipe de quelques mois la fermeture initialement prévue. Pour rappel, l'autorisation d'exploitation était valable jusqu'à fin 2026, date à laquelle la prestation aurait de toute manière dû être interrompue.

Remboursement des contrats et transpondeurs

Les personnes concernées sont invitées à rapporter leur(s) transpondeur(s) au bureau communal.

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- **CHF 100.–** pour un contrat
- **CHF 20.–** par transpondeur
- En cas de plusieurs contrats, les contrats supplémentaires seront remboursés uniquement sur présentation

Le remboursement sera effectué uniquement lorsque l'ensemble des factures aura été réglé.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration et votre compréhension.

La Municipalité

